Conseil communal de et à Bottens. Commission ad hoc.

Rapport de la commission, concernant le préavis municipal n° 2018-11 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, nommée par le bureau du Conseil communal, composée de Messieurs Georges Longchamp, Jean-Daniel Martin et Adrien Grisendi rapporteur, s'est réunie le 7 novembre 2018 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

Elle a entendu M. Laurent Imoberdorf, Syndic en charge du dossier, qui a répondu à satisfaction à nos questions. Nous remercions Monsieur Imoberdorf pour sa disponibilité et pour la clarté de ses explications.

Lors de cette séance, nous avons constaté les points suivants :

- Le revêtement final de la route de Froideville n'a pas encore été posé
- L'entreprise mandatée pour la réfection de la route est la même que pour le préavis 2018-11
- Vu le bon état du revêtement actuel, une vitesse de passage plus élevée des véhicules a été constatée
- Lors de croisements de gros véhicules, les usagers empiètent régulièrement sur la banquette

La création du gendarme couché sécurisera le passage protégé qui traverse la route de Froideville en empêchant les véhicules montants d'accélérer avant la montée.

L'entreprise mandatée étant la même, les frais d'installation de chantier ne seront comptabilisés qu'une fois.

En conclusion, la commission unanime donne son approbation à la municipalité concernant le préavis n°2018-11 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville, avec création d'un gendarme couché et vous recommande de l'accepter tel que présenté.

lэ	commission	٠
∟a	COHIIIIII	

Adrien Grisendi, rapporteur

Georges Longchamp

Jean-Daniel Martin